

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 12 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le douze novembre à vingt heures trente

Date de la convocation : 05/11/2019

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Laurent BERNAT, Patrick CADENET, Philippe DOMENGE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Alain RASCOL, ROUSSET Jean-François

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : Elodie ALINAT, Adeline BOUDOU-THERON, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Sandrine FAVRE, Naudy ROUX

Procuration : Elodie ALINAT à Viviane RAMONDENC

Secrétaire de séance : Viviane RAMONDENC

Objet de la délibération n°28-2019

Modification du Périmètre du Syndicat : Adhésion de la commune de Pousthomy

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que La Commune de Pousthomy demande son adhésion au sein du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des rives du Tarn au 1^{er} janvier 2020.

Il précise que la Commune de Pousthomy prépare cette adhésion depuis quelques années. Celle-ci a pu déposer un dossier et obtenir une aide conséquente de l'Agence de l'Eau pour financer des travaux sur leur réseau bourg, et expose au Conseil le détail technique et financier de la Commune.

Il rappelle que cette adhésion a été évoquée lors de la séance du Comité Syndical du 11 décembre 2014. Les délégués présents ont été unanimes sur l'acceptation de principe de cette adhésion, sous réserve de l'accord des Conseils Municipaux des Communes associés.

Il rajoute que le Conseil Municipal de la Commune de Pousthomy a délibéré le 3 septembre 2019 sur sa demande.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

Vu les Statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn,

Décide :

- **de donner un avis favorable** à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn de la Commune de POUSTHOMY.
- **dit** que cette adhésion peut être effective à compter du 1^{er} janvier 2020.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

